



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Préscription du midazolam par les généralistes

Question écrite n° 25990

### Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'interdiction faite aux médecins généralistes de prescrire le midazolam aux patients en fin de vie vivant à domicile. Actuellement l'usage de cette molécule de la famille des benzodiazépines qui permet une sédation profonde et continue jusqu'à la mort pour les patients en fin de vie n'est autorisé qu'en milieu hospitalier. Or de nombreux patients manifestent la volonté de finir leurs jours chez eux ce qui entraîne des conséquences particulièrement lourdes pour l'entourage. Des articles récemment parus dans la presse l'ont rappelé avec acuité. Enfin, dans une récente tribune, Didier Sicard, ancien président du Comité national d'éthique, argumentait en faveur d'une évolution de la législation visant à autoriser la prescription du midazolam par des médecins généralistes bénéficiant d'une formation idoine. Elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marielle de Sarnez](#)

**Circonscription :** Paris (11<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25990

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 janvier 2020](#), page 382

**Question retirée le :** 19 janvier 2021 (Fin de mandat)